

Loi anti-inflation

D'après le rapport de l'OCDE dont j'ai parlé, le meilleur moyen de favoriser un prompt rétablissement de l'économie est d'accorder la priorité à la construction domiciliaire et aux investissements commerciaux fixes. Les députés sont sans doute très désireux d'entendre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) qui prépare une nouvelle politique et des programmes dont les effets correspondront exactement aux recommandations des divers rapports mentionnés.

Bref, le programme anti-inflation du gouvernement est regrettable, mais il est exigé par la situation. Comme d'autres l'ont dit, une demande exagérée, calculée en fonction de l'inflation future, a rendu nécessaire cette politique d'ensemble. C'est une nouvelle intrusion gouvernementale dans notre économie de libre marché, mais il va de soi que la situation l'impose. La période de transition sera pleine d'embûches et il faut trouver un moyen équitable de supprimer certaines injustices graves. J'ai assez confiance dans le gouvernement et dans les membres de la Commission pour penser qu'ils les élimineront.

Mercredi après-midi, mes collègues et moi-même rencontrerons les travailleurs des pâtes et papier du nord-ouest de l'Ontario, pour examiner la situation dans laquelle ils se trouvent en cette période de transition.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'espère qu'ils partageront l'optimisme du député.

M. Penner: Je l'espère également. Je pense qu'ils ont tout lieu de la partager. Le programme du gouvernement doit réussir. Son succès sera assuré si le taux d'augmentation des prix des aliments est modéré, s'il y a une offre suffisante de logements convenables et si nous traversons la période de transition sans engendrer d'injustices qui autrement se perpétueraient bien longtemps en 1976 et pendant la période où continuera de s'appliquer le programme de contrôles.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Madame l'Orateur, mardi dernier quand j'ai parlé du Livre blanc au nom du NPD, j'ai dit qu'à notre avis, les propositions du gouvernement en vue de contenir les prix et les salaires étaient injustes et inexécutables. La semaine dernière, j'ai écouté attentivement le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) expliquer et justifier le programme et, je dois l'avouer, la conclusion à laquelle je suis arrivé n'étonnera pas mes adversaires politiques. À mon avis, ma position initiale était juste et mon parti avait raison de prétendre que les mesures de contrôle sont injustes et impraticables.

Depuis 72 heures, le ministre s'est mis à la disposition des media, et est prêt à prendre la parole devant n'importe quel micro. Pour cette seule raison, je doute que le gouvernement ait confiance en son propre programme. J'ai vu le ministre à l'émission télévisée «W-5». Il était à l'émission de Radio-Canada «Cross-Canada Check-up». Il a écrit un article dans le *Star* de Toronto et il représentait hier soir le parti libéral à l'émission télévisée «The Nation's Business». Dans aucune de ces émissions, dans aucun de ces articles, le ministre n'a vraiment abordé les questions capitales que soulève le programme de contrôle. Il n'a présenté aucun plaidoyer. Ni durant le débat en cours ni en fin de semaine il n'a parlé de l'inflation des coûts, il n'a pas dit non plus pourquoi nous avons besoin de pareille réglementation.

[M. Penner.]

Je le répète, il n'en a pas parlé. Le ministre consacre deux paragraphes uniquement à ce sujet. Il n'en parle pas en fonction de la hausse des coûts de la main-d'œuvre ou en fonction du problème d'ordre commercial qui va se poser. Il a évoqué, en passant, ces deux éléments. Ceux-ci constituent indubitablement une condition préalable à ce genre de programme. Il n'a pas non plus dissipé les craintes exprimées non pas seulement par mon parti mais par bon nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays quant à la nature injuste et inefficace de ses propres propositions.

Je ne reviendrai pas cet après-midi sur ce que j'ai dit mardi dernier. Je ne répéterai pas les propos qu'a tenus le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) au nom du Nouveau parti démocratique, mais, je vais traiter des principaux arguments que le ministre ne cesse d'invoquer pour justifier son programme. D'abord, dans son article publié dans le *Star* de Toronto, aussi bien que dans ses propos à la télévision après les informations nationales hier soir et à l'émission télévisée «W-5» d'hier également, le ministre a souligné que le programme était destiné à profiter surtout aux gens à faibles revenus et à revenus fixes. C'est, de toute évidence, le message qu'il a voulu transmettre aux Canadiens. Pour débiter, je dirai que si le programme atteint cet objectif, le ministre aura réussi quelque chose de remarquable; il aura en quelque sorte confirmé ce qu'a dit le député qui vient tout juste de parler. En effet, le parti libéral a vraiment fait volte-face, car son orientation est maintenant diamétralement opposée à ce qu'elle était il y a un an. Je signale au député et au ministre que, traitant de ce programme au cours de la dernière année, le premier ministre a déclaré que ce seraient les gagne-petit et les pauvres qui seraient les plus grandement désavantagés—non pas avantagés—par des contrôles de ce genre. En 1974, le premier ministre a déclaré que ce seraient ces gens-là qui seraient le plus gravement touchés par un programme comme celui-là.

Il traitait en termes très généraux de ce programme en particulier. Je soutiens, contrairement à ce que le ministre a pu dire depuis 48 heures, que c'est ce groupe de personnes qui sera le plus sérieusement touché. Considérez les deux aspects suivants. De qui est-il question? Il est question des pauvres ou, pour reprendre l'expression du ministre à la télévision hier soir, des petits et des humbles. Je me soucie assez peu de l'expression, mais nous savons ce qu'elle signifie—les personnes à revenu modeste. En d'autres termes, les gagne-petit ou les pensionnés. Considérez maintenant comment ces personnes seront touchées par ce programme. Tout d'abord, que fait le gouvernement pour les personnes sur le marché du travail dont le niveau de vie se situe au seuil de la pauvreté? J'aimerais signaler à la Chambre que le salaire minimum fédéral n'assure au travailleur que \$5,400 par année. Madame l'Orateur, le salaire minimum décrété par le gouvernement actuel n'est que de \$5,400 par an. Soit dit en passant, cela est inférieur de \$2,400 au seuil de la pauvreté pour une famille de quatre. Ce seuil est maintenant fixé au Canada à \$7,871. Le salaire minimum fédéral actuel pour les travailleurs canadiens est inférieur de \$2,400 au seuil de la pauvreté pour une famille de quatre. Si le gouvernement avait voulu faire quelque chose pour cette classe de travailleurs, il l'aurait fait directement. Il aurait au moins haussé son propre salaire minimum. Cependant, le programme ne prévoit rien de tel.